



## Avis public

**Aux contribuables de la Municipalité  
Saint-Mathias-sur-Richelieu**

**Entrée en vigueur du règlement 1050**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité,

**QUE** lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> octobre dernier, le Conseil municipal a adopté son règlement 1050 relatif au directeur général et au greffier ou greffier-trésorier de la Municipalité.

**QUE** les personnes intéressées peuvent prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général et greffier-trésorier situé au 300, chemin des Patriotes à Saint-Mathias-sur-Richelieu, aux heures normales d'ouverture ou sur le site internet de la Municipalité.

<https://www.saint-mathias-sur-richelieu.org/reglements-municipaux>

Donné à Saint-Mathias-sur-Richelieu, le 3 octobre 2025.

  
\_\_\_\_\_  
Denis Meunier,  
Directeur général et greffier trésorier